

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation : 2 décembre 2016

L'an deux mil seize et neuf décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH, Lydie CLIQUET, Joëlle SWANET, Elisa BALBIS, Brice DELAHOCHÉ, Anne-Marie DEBORRE, Bertrand BUTIN, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI.

Absent ayant donné procuration : Christophe GUIOL à Rolland BALBIS, Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT

Absent : Jean-Louis ROUX

Secrétaire de séance : Bertrand BUTIN

1 / Projet de rénovation urbaine dans le cœur du village, secteur Pré de Fine et parc municipal : choix de la suite de la procédure

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation urbaine au cœur du village de l'espace Pré de Fine et du parc.

Rappel du contexte :

La commune a pris la décision de poursuivre sa politique de renouvellement urbain, au centre de la commune, dans le secteur Pré de Fine, englobant le parc, la maison de l'Américain, les grottes, l'office de tourisme, le parking, la salle polyvalente et les espaces proches de l'école. Ce secteur représente environ 4 ha et constitue un enjeu majeur pour la commune pour les années à venir.

Le Conseil Municipal a décidé de partir sur un projet global, (comme en 1990 pour la rénovation du vieux village, qui a été étalé sur 12 ans)
Pour se faire, il a été décidé de se faire assister par une Assistance à Maitrise d'œuvre (AMO)

Pour la phase candidature, le Conseil Municipal a retenu 3 équipes au Printemps dernier, sur les 8 qui ont postulé.

Le dialogue compétitif des 3 candidats admis à la phase 2 s'en est suivi et les 3 groupes sont venus présenter leur soutenance le 24 novembre dernier, en mairie.

M. le Maire a fait un compte rendu lors du Conseil municipal du 25 novembre dernier et a invité les Conseillers municipaux à venir étudier les dossiers en Mairie afin de pouvoir se prononcer ce 9 décembre sur le choix du candidat.

Une grille d'analyse nous a été proposée par l'AMO qui a permis de mieux appréhender la qualité de chacune des offres en se basant sur les 4 familles de critères suivants :

- 1 qualité du projet urbain
- 2 qualité opérationnelle et programmatiques des projets
- 3 conditions financières et juridiques des opérations d'aménagement et de construction
- 4 démarche développement durable

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour le choix du candidat.

Chacun s'est exprimé, M. le Maire reprend la parole.

le projet de choix du candidat appartient au Conseil Municipal, et c'est toujours le conseil municipal qui vote le budget. Le but est de sauver notre patrimoine, d'attirer des touristes,. Le Conseil municipal est le maître quoi qu'il arrive

En conclusion, **tout** le monde s'est exprimé, et il en résulte 14 voix pour ALEP. Et 1 absent. Si tout le monde est d'accord, on retient ALEP

2/ Dissolution du CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Le CCAS peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants, pour notamment que la compétence ne soit pas prise par l'intercommunalité. En effet ; pour le social ce n'est pas grave mais pour les avoirs c'est plus embêtant : on serait obligé de les transférer gratuitement ; On a la possibilité de les garder communaux.

Les aides obligatoires (APA, RSA, MDPH) continueront à être assurées et la commission sociale donnera son conseil sur les aides facultatives en fonction des besoins établis et communiqués par l'assistante sociale de secteur.

Les résultats de Fonctionnement et d'Investissement du compte administratif 2016 du CCAS seront repris sur le budget 2017 de la Commune.

L'intérêt communal est important, il faut le faire avant la fin de l'année. Les décisions d'aide d'urgence seront confidentielles, les aides obligatoires seront conservées.

3/ Les Conseillers communautaires

M. le Maire rappelle le contexte

La Communauté de Commune Lacs Gorges du Verdon, initialement 11 communes, passe à 16 communes au 1 janvier 2017 par décision du Préfet.

Cette augmentation de périmètre implique un changement de nombre des Conseillers Communautaires. La commune de Villecroze sera donc représentée par 5 Conseillers Communautaire au 1 janvier 2017.

La recomposition de l'assemblée délibérante d'un EPCI à fiscalité propre entre 2 renouvellements généraux est soumise à un régime juridique spécifique [fondement de l'article L.5211-6-2 1° b et c du code général des collectivités territoriales (CGCT)].

Les listes et résultats des élections municipales et communautaires de 2014 ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'une élection au sein du conseil municipal totalement indépendante.

Liste 1

Sont candidats :

- M Pierre CONSTANS
- Mme Rose Marie ESCARRAT
- M Vincent VAGH-WEINMANN

Liste 2

Est candidat :

- Yves VACCARI

Le résultat est 12 voix pour la liste 1 et 2 voix pour la liste 2

86.6% et 13 .3 %

Le principe de la plus forte moyenne appliqué est que les 3 candidats de la liste 1 sont élus.

4/ Nouveau régime indemnitaires Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire rappelle que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré le RIFSEEP que se compose d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire et également un complément indemnitaire annuel (CAE) lié à l'Engagement Professionnel (EP) et à la manière de servir.

La parole est donnée à Magali GODANO

A partir du 9ème jour de maladie sur l'année (civile) l'agent concerné verra son régime indemnitaire mensuel suspendu jusqu'à la reprise effective du travail.

L'IFSE ne sera pas versée aux agents placés en congés de longue maladie (CLM) ou en congés de longue durée (CLD).

Pour le CIA :

- 20 % du montant du CIA sera déduit pour les agents ayant été absents plus de 9 jours sur la période du 1er janvier au 30 novembre de l'année.
- 20 % pour l'implication et la qualité du travail,
- 20 % pour la ponctualité

Le présent régime indemnitaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017

Il s'agit de la dernière décision modificative de l'année.

Suite au contrôle du budget il convient d'augmenter les dépenses du compte 165 car il a été remboursé une caution pour l'un des appartements de la Maison Roère soit la somme de 700 €.

Pour pouvoir régler la totalité de l'étude de l'aménagement du parc et du Pré de Fine il faut également ajouter la somme de 2 300 € (paiement entre ce jour et le vote du budget soit au plus tôt en mars 2017).

Pour équilibrer le budget la somme de ces deux augmentations de crédits sera déduite de l'opération bibliothèque sur laquelle il reste des crédits.

5/ Etat des finances

Pierre Constans remercie Jean Louis Roux pour son investissement personnel et Magali Godano.

COMMUNE DE VILLECROZE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 547 609,37	343 751,75
Recettes	1 884 441,16	446 549,96
Excédent 2016	336 831,79	102 798,21
Dépenses à venir		60 257,92
Recettes à venir		16 000,00
Prévisionnel solde	336 831,79	58 540,29

Dépenses à venir investissement : Chemin des Espèces, ralentisseur espèces

Lettres bibliothèque, Claret pour classement chemins et Moutin AMO

REGIE DE L'EAU

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	177 596,57	22 638,98
Recettes	337 917,27	79 433,37
Excédent 2016	160 320,70	56 794,39
Dépenses à venir	6 802,00	18 480,96
Recettes à venir		
Prévisionnel solde	153 518,70	38 313,43

Bertrand BUTIN demande comment on peut être autant excédentaire sur le budget de l'eau, Magali Godano répondant que le paiement à l'agence de l'eau sera fait en début d'année et n'est pas provisionné dans ces 158 000 €.

Bertrand BUTIN demande pourquoi les 700 € de caution (maison Roère) apparaissent en dépenses alors que c'est juste un remboursement. On devrait, chaque année on doit prévoir les cautions en dépenses

L'appartement sur lequel on rend une caution a été loué, mais si on l'a reloué, ça devrait s'équilibrer. Mais en fait le remboursement est sur l'an dernier et la recette sur cette année. Chaque année, il faut prévoir en dépenses toutes les cautions que l'on a encaissées.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

-Chemins communaux

On a budgété l'an dernier une somme pour commencer le classement des chemins communaux, on a déjà eu 2 réunions avec un géomètre pour l'état des lieux. Pour l'an prochain on doit travailler avec le conseil municipal pour savoir ce que l'on veut faire par chemin. Dès que le dossier sera consistant, on présentera le dossier au conseil municipal.

Les campagnes, le village, il convient de regarder tous les chemins.

Cette opération est obligatoire, on se base sur des cadastres de 1970, on doit voir des chemins ont été déplacés, il faut faire des recherches, c'est complexe. Une réunion spécifique pour cela sera faite par le géomètre et le Conseil Municipal. Ce sera certainement au premier trimestre.

La nuance entre communal et rural tient aux obligations d'entretien.

Réunion au premier trimestre sur le PLU, la délibération doit être prise entre le 27 décembre et le 27 mars. Pour se prononcer sur la compétence de la commune sur le PLU.

Pour notre PLU on a payé et on a travaillé, il convient de délibérer, silence veut acceptation

Les droits de place du marché seront votés lors du prochain Conseil

Yves Vaccari relève que sur le journal il est noté que le projet de rénovation urbaine prendra fin en décembre 2019 ; Il faut rayer cette date et communiquer pour ne pas avoir à répondre à tous les villecroziens que le phasage est prévu pour durer plusieurs années.

Martine Fayaubost demande quand les villecroziens auront le projet présenté, et pourront donner leur avis

Rolland dit qu'il convient de présenter déjà le projet parking

La population demande à donner son avis

Une réunion publique doit être programmée.

Le phasage ; il y a un accord implicite que l'on commence par le parking , or les entrées financières sont en premier sur le parc cet les grottes ; Les plantations sont prioritaires car il faut le temps que les arbres poussent.

On doit entretenir le parc.

De toute manière pas de parking, pas de visiteurs, pas de touristes.

On a déjà 26 000 visiteurs, mais il faudrait en avoir davantage pour les recettes

SFR : lors du dernier conseil, il a été évoqué la tour de guet de Tourtour/ Ampus qui n'est plus fonctionnelle et donc depuis que cette antenne n'est plus en service, le problème est récurrent.

Un courrier sera fait par la mairie et un article de journal. Ne pas avoir de téléphone, ce n'est pas possible, les numéros d'urgence fonctionnent. Il faut changer d'opérateur. Tourtour a déjà fait un courrier cela n'a rien fait.

Il faut peut-être demander à l'intercommunalité une intervention.

Il faudrait un changement de prestataire en masse pour les faire réagir. Les opérateurs vont peut-être demander à la commune de participer financièrement. Ce n'est pas normal. La commune est passée à Bouygues et a quitté SFR.

Illuminations de Noël :

Vincent présente également ses excuses pour les décorations de Noël. Avec un budget de 3500 € c'est quasiment impossible. Avant on était à 7500 €. Le choix de réduire est aussi financier. Soit on prend la décision de ne rien faire soit on met de l'argent. L'an prochain, il faudra réfléchir. Peut-être on peut ne rien faire. Peut-être un sapin sur la place suffirait et on se passe d'un prestataire qui nous demande 3500 € pour 3 ampoules. Vincent explique également que le prestataire perd de l'argent.

Bulletin municipal

Le bulletin municipal ne paraîtra pas en début d'année suite à la maladie de Muriel.

Il conviendra de faire un bel article sur l'AMO

CCAS

Gulliver intervient pour le CCAS pour une conférence sur la mémoire, mardi Noël du CCAS pour les personnes âgées.

Personnel

Catherine Camus est arrêtée pour encore 4 à 5 mois et Valérie Merlino est toujours souffrante.

Philippe LOUASSE fait valoir ses droits à la retraite et quitte ses fonctions mi janvier. Dans un premier temps, son départ devait être en avril, donc nous avons des pistes pour le « après Philippe » mais rien n'est encore fait.

Les vœux seront présentés à la population le 7 janvier à 11 h à la maison des associations. La fête de Noël pour les enfants et la distribution des jouets au père Noël aura lieu jeudi 15 décembre après-midi dans la cour de l'école pendant les NAP

On a également demandé un assouplissement des horaires pour les petits de la maternelle et nous n'avons toujours pas de réponse au courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.